Image not found or type unknown

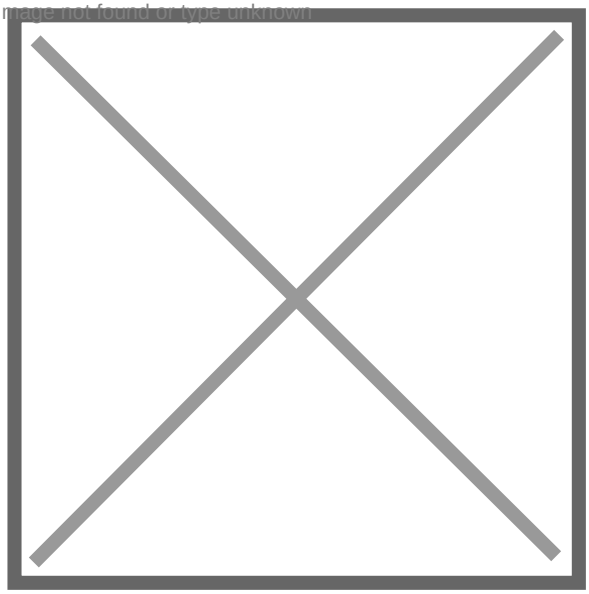

# Renonciation à l'usufruit pour construction d'une maison

Par **theronette**, le **12/05/2008** à **09:47**

Bonjour,
Ma mère m'a fait donation en 1988 en gardant l'usufruit, d'un terrain estimé à ce moment là à 5854 €. Ma mère, âgée de 83 ans, peut elle me céder l'usufruit car avec mon mari nous souhaitons construire sur ce terrain notre résidence principale. Si celà est possible, quels en seront les frais ? Merci beaucoup pour votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés